

Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères et Plateforme Genre et développement 10 décembre 2018

Agir pour les droits des femmes, enjeux et mobilisations

A l'occasion de la Journée mondiale des droits humains et du **70^{ème} anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'Homme le 10 décembre 2018**, le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères et la Plateforme Genre et développement ont organisé une rencontre-débat sur les droits des femmes, en partenariat avec la Délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances de l'Assemblée nationale.

L'évènement a réuni une **centaine de participantes et participants** impliqués dans les questions d'égalité femmes-hommes à l'international (ONG, collectivités territoriales, élus, milieux de la recherche et universités, institutions et pouvoirs public). Les débats étaient centrés sur les droits des femmes et l'égalité femmes-hommes dans la zone Moyen Orient et Afrique du Nord, et à travers différentes dimensions (bilan et acquis du « Fonds de solidarité prioritaire Femmes d'avenir en Méditerranée », programme multipartenarial, éclairage sur l'évolution des droits des femmes dans la région et présentation d'initiatives en faveur des transformations des rapports de genre, enjeux et plaidoyers s'inscrivant dans l'actualité des conférences internationales et pour les droits humains, en particulier les droits et la santé sexuels et reproductifs).

1. Ouverture

La rencontre a été ouverte par la **députée Marie-Pierre Rixain, Présidente de la Délégation aux droits des femmes à Assemblée nationale**, qui a rappelé l'engagement de l'Assemblée et de la Délégation aux droits des femmes. **Florence Mangin, Haute fonctionnaire à l'égalité entre les femmes et les hommes et directrice de l'Europe continentale au ministère de l'Europe et des Affaires étrangères** a rappelé les engagements français en faveur des droits des femmes et de l'émancipation des filles et des femmes partout dans le monde et d'une diplomatie féministe (Stratégie internationale de la France pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2018-2022¹, adoptée lors du CICID du 8 février 2018², inscription de l'égalité au cœur de la Présidence française du G7³ et la Présidence française du Conseil de l'Europe⁴ en 2019).

2. Bilan et acquis du FSP « Femmes d'avenir en Méditerranée »

La **première table ronde, animée par Pauline Carmona (Présidente de l'association « Femmes et diplomatie » et directrice adjointe Asie Océanie au MEAE)**, avait pour objectif de faire un bilan des acquis du Fonds de solidarité prioritaire « Femmes d'avenir en Méditerranée », un programme multi-

¹ <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/politique-etrangere-de-la-france/droits-de-l-homme/droits-des-femmes/article/strategie-internationale-de-la-france-pour-l-egalite-entre-les-femmes-et-les>

² <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/politique-etrangere-de-la-france/aide-au-developpement/evenements-et-actualites-sur-le-theme-du-developpement/article/comite-interministeriel-de-la-cooperation-internationale-et-du-developpement>

³ <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/politique-etrangere-de-la-france/presidence-francaise-du-g7/>

⁴ <https://www.coe.int/fr/web/portal/home>

partenarial sur les femmes, le leadership et la gouvernance dans la région méditerranée qui s'est déroulé de 2014 à 2018.

Appuyé par le MEAE, la Délégation interministérielle à la Méditerranée, le Secrétariat à l'Égalité entre les femmes et les hommes et en partenariat avec ONU Femmes Maghreb et Machrek, Sciences Po Paris, l'ENA, l'Institut européen de la Méditerranée (IEMED) et le réseau Mixité et Gouvernance, le programme, d'un montant de 2.4 millions d'euros, et destiné à la Tunisie, l'Algérie, l'Égypte, la Jordanie, le Liban, le Maroc, la Palestine (les syriennes, les libyennes et les turques ont également participé aux activités, notamment celles relatives aux formations), était articulé autour de trois axes **i) le renforcement des capacités des acteurs de l'égalité, ii) le renforcement de la mixité et l'atteinte de la parité dans les cercles de pouvoir et iii) la formation des jeunes femmes leaders issus de la société civile.**

Lamia Benjankhar (Cabinet Planète Publique, consultante) a souligné que ce FSP avait permis de renforcer les capacités des acteurs de l'égalité, de promouvoir la mixité femmes-hommes dans la haute fonction publique et les instances de décision, de dynamiser le parcours individuel des lauréates des formations, de diffuser la culture de l'égalité femmes-hommes. Mais cette restitution a rendu compte des difficultés d'un programme multipartenarial tentant d'agir sur différents niveaux (autonomisation des femmes à un niveau individuel, actions à des niveaux socio-économiques et institutionnels) et de mettre en cohérence des actions diverses et différentes échelles. Le cabinet a appelé à la poursuite du programme en veillant d'abord à revoir la logique d'ensemble et en regroupant les porteurs de projets autour du développement des connaissances, du renforcement des capacités et du plaidoyer selon leur expertise.

Les partenaires ont ensuite expliqué leur rôle dans le programme, les acquis et les obstacles rencontrés du point de vue des droits à acquérir et de la participation des femmes à la vie publique et à la prise de décisions :

- **Emilie Vidal (Coordinatrice de programme genre, IEMED⁵)** a présenté les mobilisations multi-acteurs pour l'égalité femmes-hommes et les projets de suivi des politiques d'égalité du niveau local à l'échelle euro-méditerranéenne à travers l'expérience des pôles locaux (recherche-actions-formations sur le terrain à partir de diagnostics sur le genre, permettant la mise en œuvre d'actions concrètes dans les territoires).
- **Laurence Souloumiac (Directrice du Centre Asie-Pacifique Afrique Moyen-Orient, Institut Sciences Politiques Paris ⁶)** a évoqué l'effet des formations sur les parcours individuels des lauréates et le potentiel de diffusion de la culture de l'égalité dans les 10 pays ciblés par les formations.
- **Agnès Arcier (co-Président du Réseau euro-méditerranéen des femmes hautes fonctionnaires et directrice au Ministère de l'économie et des finances)** a appelé à l'appui des associations de femmes hautes fonctionnaires pour influencer les décisions de politiques publiques dans les Etats de l'Euroméditerranée.
- **Amina Lofti (Coordinatrice de programme, ONU Femmes Maghreb et Machrek)** a rappelé la réalisation d'études sur l'accès des femmes aux postes de responsabilité dans l'administration dans un contexte d'absence de données sexo-spécifiques, la mise en place des réseaux nationaux de femmes cadres dans 3 pays (Égypte, Jordanie et Tunisie), la consolidation du Réseau de concertation interministériel au Maroc, et la mise en place un réseau régional regroupant les pays (Égypte, Jordanie, Tunisie, Maroc) pour institutionnaliser le genre dans la fonction publique. Les changements passent nécessairement par le changement de mentalités à tous les niveaux.

⁵ <https://www.iemed.org/> ; <https://www.euromedwomen.foundation/>

⁶ <http://blogs.sciences-po.fr/womed/>

Cette table ronde a mis en évidence la **nécessité d'impulser une dynamique régionale autour d'acteurs d'horizons divers (institutionnels, associatifs, issus de la recherche et de la recherche-action) et de mobiliser largement pour initier une réflexion d'ensemble sur le statut des femmes** et faire émerger des actions innovantes, et en croisant des modes de faire et d'influer complémentaires. Le contexte actuel fait néanmoins ressortir des besoins immenses et les actions restent encore limitées à certains domaines, à quelques pays, et sont peu valorisées à l'échelle méditerranéenne. L'isolement des acteurs de l'égalité des genres et le manque de connaissances des initiatives existantes dans les pays méditerranéens restent des problématiques majeures qui freinent l'avancée de mesures politiques et sociétales en faveur des femmes.

3. Obstacles et leviers pour les droits des femmes dans la région Afrique du Nord-Moyen-Orient

La **deuxième table ronde** animée par **Fabricia Devignes (Conseillère genre, DGM, MEAE)** avait pour objectif d'échanger autour des obstacles aux droits des femmes dans la région Afrique du Nord-Moyen-Orient et des leviers à actionner en vue de leur autonomie et émancipation.

Soukaina Bouraoui (Directrice du Center of Arab Woman for Training⁷) a dressé un **état des lieux des droits des femmes dans la région entre progrès et retards**. La vision moderne et égalitaire du rapport hommes-femmes gagne du terrain sur la vision traditionnelle et conservatrice caractérisant la plupart des sociétés de la zone, nombreux sont les Etats qui ont renforcé les cadres légaux criminalisant les violences faites aux femmes (Algérie en 2015, Tunisie 2017), introduisant et pénalisant la notion de harcèlement sexuel (Egypte en 2014) et formalisant l'égalité sociale et économique (le Maroc et l'Algérie ont adopté le principe du salaire égal pour un travail égal). Sur le plan politique, l'Égypte et la Jordanie ont rendu obligatoires les quotas pour les femmes députés, de même que le Maroc et l'Irak. En Tunisie, la nouvelle loi électorale impose que 50 % des membres d'une liste électorale soient des femmes. Malgré ces avancées importantes, **la région reste la lanterne rouge du Global Gender Gap Index 2017⁸** puisque 14 des 17 pays de la zone figurent dans les 20 derniers classements des 144 pays étudiés dans le rapport. C'est la zone qui est celle dans le monde où **le taux moyen de disparité entre les femmes et les hommes est le plus élevé** en 2017 (40%) selon le dernier rapport mondial annuel sur les disparités entre les femmes et les hommes publié par le Forum Economique Mondial.

Sérénade Chafik (Présidente de l'association Les Dorines) a tracé **les évolutions des droits des femmes en Egypte**, du mouvement de libération des femmes égyptiennes dans les années 20, la scolarisation massive des femmes de la classe moyenne dans les années 50 et leur participation à la vie publique pour souligner la régression que l'Égypte vit actuellement causée par le statut juridique qui freine l'émancipation des femmes. Elle a rappelé le maintien de la pratique de l'excision et toutes les formes de violences faites aux femmes soumises aux codes de famille régis par la Charia (91,8 % des égyptiennes ont été excisées selon le dernier rapport de l'Unicef). **L'écrivaine et militante explique aussi la pratique courante de l'excision des filles par leur mère** (qui sous le contrôle du mari organise l'éducation autour du baromètre de «mariabilité» des filles). Cette pratique néfaste n'est pas liée à l'islam, puisqu'elle est identiquement pratiquée chez les coptes chrétiens. Il a fallu attendre décembre 2016 pour qu'une loi interdisant l'excision des filles voie le jour, soit 22 ans après la Conférence du Caire (1994) avec encore peu d'applications sur le terrain.

⁷ <http://www.cawtar.org/>

⁸ <https://www.weforum.org/reports/the-global-gender-gap-report-2017>

Ada Bazan (Coordinatrice de Quartiers du Monde⁹) a traité de **l'importance des questions de masculinités ainsi que des leviers d'actions et des enseignements tirés de l'expérience de Quartiers du Monde, notamment au Maroc**. Le réseau « Femmes du Monde » s'attache depuis sa création à renforcer l'autonomisation des femmes en élaborant des outils participatifs d'analyse des rapports de genre et du patriarcat dans toutes les sphères de la vie sociale. Le réseau travaille auprès des hommes pour créer des alliances à même de déconstruire et de dépasser les résistances à l'autonomisation des femmes et en cherchant à comprendre les contradictions avec l'ordre établi des représentations, pratiques et institutions sociales. Leur approche au Maroc comme ailleurs est fondée sur le questionnement des espaces de pouvoirs et des mécanismes de domination afin de favoriser la mobilisation sociale, à travers des outils d'éducation populaire et participatifs.

Ouafae Sananès (Chargée de mission genre, Agence Française de Développement) a présenté un programme sur la **Budgétisation sensible au genre au Maroc** (pour un montant de 100 M€, 9 ministères concernés au total vont bénéficier d'un accompagnement les 4 prochaines années) comme **outil essentiel à la concrétisation des droits des femmes**. Elle a également présenté un programme de lutte contre les violences de genre dans les transports à Tunis, la place des femmes dans l'espace public étant un enjeu essentiel dans la région.

Malgré des avancées indéniables dans la région, les inégalités et les discriminations persistent, avec, dans certains cas, un très grand décalage entre égalité de droits et égalité de fait, le chemin à parcourir vers l'égalité restant long.

4. Diplomatie féministe et actions des ONG pour les droits des femmes dans le monde

La **troisième table ronde** animée par **Yveline Nicolas (Coordinatrice de la Plateforme Genre et Développement¹⁰)** a élargi la question des droits des femmes au-delà de la zone Afrique du Nord-Moyen Orient. En introduction a été rappelé le rôle de la Plateforme Genre et développement : favoriser la concertation entre pouvoirs publics et organisations de la société civile, et les échanges d'expériences ainsi que suivre la mise en œuvre de la stratégie internationale pour l'égalité femmes-hommes du MEAE.

Dans ce cadre, les **droits et la santé sexuels et reproductifs constituent une priorité à la fois de la diplomatie féministe de la France et du plaidoyer des associations**, qui ont participé à l'élaboration du rapport de redevabilité à mi-parcours de la stratégie sur l'action extérieure de la France sur les droits et la santé sexuels et reproductifs. **Christine Mauget (Pôle international du Planning Familial)** a rappelé qu'ils forment la clé de voûte de l'autonomie des femmes, conditionnant la possibilité pour elles d'exercer pleinement tous les autres droits, de s'extraire de la fatalité des grossesses et d'un rôle social essentialisé. **Soutenir ce domaine d'action à l'international restait essentiel face aux résistances de pays conservateurs notamment dans la perspective des 25 ans de la Conférence internationale sur la Population et le Développement en 2019¹¹**, alors que les mobilisations de la société civile sont restées fortes sur le droit à l'avortement, notamment dans le cadre du G20. De manière générale, à travers le monde, de l'Irlande jusqu'en Argentine, en passant par la Corée du Sud, la Pologne et la République démocratique du Congo, des militantes et des militants pour les droits humains des femmes descendent dans la rue, font appel aux tribunaux et passent au vote pour reprendre le contrôle de leurs corps et de leurs vies en réclamant l'accès à des soins complets pour l'avortement.

⁹ <http://www.quartiersdumonde.org>

¹⁰ <http://www.genre-developpement.org/>

¹¹ <https://www.unfpa.org/publications/international-conference-population-and-development-programme-action>

Louis Guinamard, du Collectif « Droits humains pour tout.e.es »¹² a présenté la campagne, signée de 70 organisations, institutions et medias, qui **demande que l'expression « droits de l'Homme » soit supprimée de la terminologie officielle des instances et des institutions de la République Française pour être remplacée par l'expression « droits humains »**. En effet l'expression « droits de l'Homme » a d'emblée signifié l'exclusion du féminin : la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789 ne s'appliquait pas aux femmes. D'autres pays francophones préfèrent maintenant «droits humains ». En Belgique la Ligue des Droits de l'Homme vient de devenir Ligue des droits humains, le 10 décembre 2018¹³. Le Collectif organise un concours d'éloquence le 15 décembre 2018 à l'Auditorium de l'Hôtel de ville de Paris, avec pour thème : « droits de l'Homme » : une violence contre les femmes¹⁴.

Cléa Le Cardeur, en charge de la commission « Enjeux internationaux et européens » du Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes a rappelé la position du HCE, qui appelle à préférer l'expression « droits humains » à celle de « droits de l'Homme », comme le font la plupart des pays européens, afin d'en finir avec la logique discriminatoire encore véhiculée par la langue française¹⁵.

La réunion s'est terminée par la présentation de deux initiatives d'organisations de la société civile :

- **La mobilisation des organisations de la société civile en vue du G7 présidé par la France¹⁶ en 2019 et de la tenue du W7** en mai 2019. CARE France et Equipop ont été reconnues par les pouvoirs publics comme organisatrices du W7, conférence visant à formuler et remettre officiellement des recommandations aux représentant-es du G7. Les deux ONG animent une Coalition française d'organisations de la société civile Genre G7, avec le soutien des pouvoirs publics. (**Sophie Chassot, Chargée de plaidoyer à Care France**).

- **La parution d'un nouvel outil pédagogique « Vivre le genre, 9 fiches pratiques »¹⁷**, capitalisation du processus des Espaces pluri-acteurs genre, animé par F3E et Coordination Sud. La brochure réunit 9 fiches pratiques, issues d'une capitalisation collective. Chaque fiche est inspirée d'un témoignage illustré à travers une bande dessinée. Les fiches s'organisent autour de 3 thèmes : l'institutionnalisation de l'approche genre et de son ancrage dans les organisations ; l'intégration de l'approche genre dans les partenariats ; les relations interpersonnelles, dans un contexte où le niveau de conviction et d'engagement « pro-genre » est très variable. (**Armelle Barré, Responsable du programme Genre au F3E**).

¹² <http://droitshumains.unblog.fr/>

¹³ <http://www.liguedh.be/ligue-droits-de-lhomme-deviendra-ligue-droits-humains/>

¹⁴ <https://www.dailymotion.com/droitshumainspourtou-te-s>

¹⁵ <http://www.haut-conseil-egalite.gouv.fr/parite/actualites/article/droits-humains-une-expression-qu-il-est-temps-de-generaliser>

¹⁶ <https://www.elysee.fr/g7>

¹⁷ <https://f3e.asso.fr/ressource/vivre-le-genre-9-fiches-pratiques-pour-faire-progresser-legalite-de-genre/>